



Evaluation du Plan Lycée 100% numérique



Synthèse

Juin 2021

Le plan régional en faveur du numérique des lycées normands baptisé « **Plan lycée 100 % numérique** » a été officiellement lancé en 2017 pour une période de 5 ans. Il vise à doter l'ensemble des lycées publics d'infrastructures et d'équipements afin de permettre aux usagers, élèves, enseignants, personnels administratifs, techniques et de vie scolaire, d'exploiter les outils numériques de la façon la plus efficace et dans les meilleures conditions. **Six objectifs** ont été fixés au plan :

- Apporter le **très haut débit** à l'ensemble des lycées en s'appuyant sur les politiques d'aménagement numérique du territoire ;
- Mettre en œuvre au sein des lycées une infrastructure numérique **pilotable à distance**, fiable, performante et **sécurisée**, incluant le déploiement du **Wi-Fi** ;
- Proposer aux établissements une **politique d'équipement** permettant de répondre à l'ensemble des besoins de leurs projets numériques ;
- Faciliter le développement des **usages** notamment au travers des **ENT** (Environnements Numériques de Travail) ;
- Définir le **niveau de service** de l'accompagnement des établissements pour le **maintien en conditions opérationnelles** des infrastructures et des équipements fournis par la Région ;
- Préciser le **cadre contractuel** de l'**offre de service** régionale élaborée avec la Région académique.

Le plan bénéficie d'un budget total de **60 M€**. La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la *Direction Ressources et Transformations numériques* (DRTN) ainsi que la mise en œuvre des actions qui le composent en lien avec la *Direction des Lycées de Normandie* (DLN) de la Région. La *Direction régionale académique du numérique* (DRANE) du Rectorat et la *Direction régionale de l'enseignement agricole* (DRAAF) sont les partenaires privilégiés de la Région pour la mise en œuvre du plan.

L'évaluation s'est déroulée de **décembre 2019 à juin 2021** dans des conditions rendues difficiles par la crise sanitaire qui a lourdement affectée le fonctionnement des lycées : les investigations auprès des lycées prévues initialement au 1^{er} semestre 2020 ont été reportées de novembre 2020 à janvier 2021. Néanmoins, les actions évaluatives prévues ont pu être réalisées dans un calendrier adapté aux circonstances.

Principaux résultats de l'évaluation

L'évaluation a permis d'identifier, parmi les objectifs du plan lycée 100% numérique, ceux pleinement atteints, ceux qui ne l'ont été que partiellement en raison des circonstances et ceux enfin pour lesquels il existe un décalage important entre l'objectif visé et la réalité sur le terrain, notamment telle que la ressentent et l'expriment les usagers dans les lycées.

Parmi les objectifs pleinement atteints



Le raccordement de tous les établissements à la **fibres optique**.



La mise à disposition (aboutie dans le courant de l'année 2021) du THD (**Très Haut Débit**) pour tous les lycées.



La fourniture **d'équipements numériques** (postes de travail et périphériques) conformes aux besoins des établissements, en quantité et en qualité.



Le déploiement d'équipes de **techniciens de proximité** sur l'ensemble du territoire régional.



La mise en œuvre d'expérimentations prévues par le plan « **Lycée du futur** » dans les délais et les formes prévues.

Parmi les objectifs partiellement atteints

La mise à niveau du **câblage des bâtiments** a souffert de la crise sanitaire mais aussi des difficultés propres à ce type de travaux importants.



La Région n'a répondu qu'en partie à la demande de **Wi-Fi**, initialement envisagée sur certaines zones et sur demande des établissements, mais les besoins se sont brusquement accrus à partir de 2019 et surtout de 2020 avec la crise sanitaire. La généralisation du Wi-Fi est prévue à terme dans le cadre du déploiement du projet Pack Numérique Lycéen.



La **qualité d'accès au réseau** à partir des équipements installés, est insuffisante dans plusieurs établissements, pour des raisons souvent complexes mais dont certaines sont de la responsabilité de la Région



La **prise en charge des demandes** d'intervention des établissements, via la plateforme AMIGO et les équipes techniques de proximité, est souvent jugée insatisfaisante par les équipes de direction et les enseignants.



Deux des objectifs du plan se réfèrent explicitement aux **besoins** des établissements en matière de numérique et au **développement des usages**, notamment pédagogiques. C'est à ce niveau qu'un décalage important a été constaté entre les réalisations du plan et leurs perceptions par les usagers visés : équipes de direction, de vie scolaire, enseignants et élèves. Les préconisations découlent principalement de ce constat.

Préconisations

Clarification des responsabilités de la Région

La Région doit formaliser dans un cadre conventionnel clair le partage des responsabilités en matière de numérique, d'une part avec chaque établissement, d'autre part avec les autorités académiques et la DRAAF.

La loi de 2013 attribue à la Région la responsabilité du « bon fonctionnement » du numérique dans chaque établissement, aussi bien dans le domaine administratif que pédagogique.

Il appartient à la Région de proposer à ses partenaires (établissements, Académie, enseignement agricole) un cadre explicitant les responsabilités de chacun. La démarche de formalisation de ce cadre pourrait être la suivante :

- La Région consulte les représentants des lycées et des services académiques pour identifier les « zones claires » et les « zones grises » des responsabilités partagées
- La Région formalise dans un document la liste des services qu'elle envisage d'apporter aux établissements et les conditions de leur mise en œuvre
- Elle soumet cette proposition parallèlement à un groupe de représentants des lycées et aux services académiques ainsi qu'à la DRAAF
- Après ajustement, le document final devient le socle d'une convention cadre proposée par la Région à ses partenaires.

Gestion du réseau local des lycées

La solution *SambaEdu* actuellement en place dans les lycées devrait être remplacée, en accord avec les EPLE, par une solution maîtrisée par la Région. La migration devrait être préparée et déployée au plus tôt car la qualité des accès réseau et du service de maintenance en dépendent.

Organisation du service de maintenance

L'organisation actuelle par équipes territorialisées doit être maintenue ainsi que le recours obligatoire à un système de ticket pour le signalement d'incident ou les demandes d'intervention doit être conservé. En revanche :

- Le recours à la plateforme mutualisée AMIGO pourrait être mis en question au profit d'une plateforme régionale propre ;
- Le fonctionnement interne des équipes devrait être révisé de façon à mieux répondre à la demande d'une relation plus individualisée avec les services techniques de la Région.

Communication en direction des établissements et des lycéens

En septembre 2021, la Région lance le **Pack Numérique Lycéen** qui prévoit la **distribution de PC portables** aux nouveaux lycéens, le déploiement d'un **nouvel ENT**, l'équipement généralisé des lycées en **Wifi** et un plan d'accompagnement des « utilisateurs » en partenariat avec l'Education nationale.

L'articulation des différentes composantes de la politique régionale en faveur du numérique dans les lycées devra être présentée, affirmée et déclinée de multiples façons dans la communication de la Région avec les bénéficiaires. Il s'agira de démontrer la force et le caractère complet de cette politique dont l'ambition est de répondre le mieux possible aux besoins des communautés éducatives en matière de numérique.

Le recrutement de médiateurs numériques apporte à la politique régionale une composante d'accompagnement des équipes éducatives, clairement distincte de la composante maintenance, et qui permettra à la Région d'affirmer sa présence, en appui des enseignants, dans la « zone grise » des compétences non clairement attribuées.

Méthodologie

La méthodologie, structurée par un **référentiel d'évaluation**, s'appuie sur trois dispositifs principaux de collecte de données : la **visite de 8 établissements** en novembre et décembre 2020, des **ateliers de co-construction** et une enquête diffusée en décembre et janvier 2020 aux personnels de direction et de vie scolaire, aux enseignants et aux lycéens des **144 lycées publics normands**.

Référentiel d'évaluation

Le référentiel est organisé autour de :

- **Huit questions évaluatives** ressortant des registres de **l'efficacité** (rapprochement des objectifs visés et des résultats obtenus), de la **pertinence** (adéquation des objectifs avec les besoins des bénéficiaires visés) et de la **cohérence** (complémentarité entre les composantes de la politique de la collectivité (cohérence interne) et avec celle de ses partenaires (cohérence externe) ;
- **Les critères de jugement**, signes objectifs susceptibles de contribuer à la formulation du jugement évaluatif ;
- **Les indicateurs** (quantitatifs) et les **descripteurs** (qualitatifs), données qui renseignent les critères d'évaluation ;
- **Les sources** qui sont les documents, les paroles, les observations à partir desquelles les évaluateurs ont recueilli les données.

Entretiens de cadrage

Ces entretiens ont notamment permis d'interroger les vice-présidents de la Région et des représentants de la DRANE académique.

Visite de 8 lycées

Les 8 lycées retenus couvrent le territoire normand et représentent dans leur ensemble la variété des lycées existants (lycées d'enseignement général et professionnel et un lycée agricole). Ils ont fait l'objet d'une visite d'une journée au cours de laquelle les équipes de direction et de vie scolaire, des enseignants, des lycéens et des RUPN (Réfèrent pour les Usages Pédagogiques du Numérique) ont été interrogés en tête à tête ou en petits groupes.

L'enquête

Un questionnaire en ligne portant sur les équipements et les usages en matière de numérique a été diffusé aux équipes de direction des lycées qui étaient chargés de faire suivre l'information aux personnels de vie scolaire, aux enseignants et aux lycéens par l'ENT. L'enquête a permis de recueillir 71 réponses des équipes de direction, 654 réponses d'enseignants et 2 616 de la part des élèves émanant au total de 93 lycées normands.

Les ateliers de co-construction

Deux ateliers ont été organisés en mars 2021 avec deux groupes de référents numériques des lycées afin d'explorer une première série de pistes d'évolution considérées comme souhaitables par les professeurs et les personnels non enseignants. Un troisième atelier avec les responsables des services de la Région a permis de préciser et de mettre en débat un premier ensemble de préconisations.